L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, rue 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

DIMANCHE 16 MAI 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 16 mai.—Temperature: Vents du nord-est au sud-est, temps clair couvert ou partiellement couvert, baisse de température et pluie dans le Sud.

Température du 15 mai 1880

Thermomètre de O. DUBOSQ, Opticien, Pharmacie.

	Fahrenheit.	Centigrade
8 heures du matin	72	22
Midi	76	24
3 P. M.	76	24
6 P. M.	76	24

Statistique météorologique.

Dimanche, 15 mai, 3 P. M.

Température (Farenheit) dans les villes suivantes:

Cincinnati	74	Louisville, Ky	73
Mobile, Ala	76	Nashville, Tenn	82
Augusta, Ga	84	Shreveport, La	86
Galveston, Tex	77	Montgomery, Ala	81
Vicksburg, Miss	76	Meridian, Miss	81
Brownsville, Tex	78	New Orleans, La	77
Corpus Christi, Tex	69	Mobile, Ala	76
Indianola, Tex	71	Omaha, Neb	64
Brenham, Tex	73	Pittsburg, Pa	68
San Antonio, Tex	70	Cleveland, O	70
Palestine, Tex	77	Shreveport, La	87
Houston, Tex	74	St Louis, Mo	74
Fort Worth, Tex	84	St Louis, Mo	74
Fort Smith, Ark	76	Vicksburg, Miss	87
Jacksonville, Fla	81	Madison, D. T	—

Niveau des eaux au-dessus de l'étiage (zéro du plan inclané).

Augusta	6.09	Nashville, Tenn	4.11
Cairo, Ill	26.01	New Orleans	1.06
Chattanooga, T	11.06	Omaha, Neb	7.06
Davenport, I	8.03	Pittsburg, Pa	9.03
Keokuk, Iowa	9.02	Shreveport, La	13.06
La Crosse, Wis	7.10	St Louis, Mo	16.03
Leavenworth, K	6.07	St Paul, Minn	7.01
Louisville, Ky	7.01	Vicksburg, Miss	40.07
Memphis, Tenn	24.03	Yankton	—

Eau-hauteur du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. BOMA,
Sergent 21 cual Corps. U. S. A.

Mortalité.—L'embaumement a décédé inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures:

MARIAGES.—J. M. Appley à Mme R. Rose Bright, Alexander B. French à Mlle Mary M. Claiborne, John Hoffman à Mme Ver John Mitchell, Bernard Cubbins à Mlle Ver Estelle Boyle, Frank Gilbert à Mlle Sophie Mauch.

NAISSANCES.—Mme H. Weber, un garçon, 11 mai.

Mme M. Kernan, un garçon, 24 avril.
" H. Comas, une fille, 6 mai.
Wm Sutherland, un garçon, 9 mai.
I. Liquer, une fille, 8 mai.
P. Marsiot, un garçon, 7 mai.
A. Zide, une fille, 10 avril.
J. M. Latour, un garçon, 12 mai.
A. Dennis, un garçon, 8 mai.
Baptiste Dufrêchen, une fille, 2 mai.
Nicholas Hahn, un garçon, 12 mai.
Eugène Lavigne, un garçon, 9 mai.
Gen. Schwab, un garçon 9 mai.

DÉCÈS.—Josephine Robert, c. 2 ans rue Galvez, près Lesseps.
Annie Murray, 4 mois, 503 rue Franklin côté sud.
Sidney Darling, 6 ans, rue Lyon, près Chestnut.
George Pardener, 2 mois, coin General Taylor et Constance.
Clemence Wagner, 1 an, 119 rue Indépendance.
Evaline Priest c. 2 ans, Algier.
John T. Childs, 40 ans, 12 Avenue Washington.
Louis Evans, 14 jours, rue Claiborne, près Erato.
Marie H. Meisinger, 2 mois, 448 rue Poydras.
Philomène Caffiero, 3 mois, 259 rue de Chartres.
A. Favre 3 mois, Milneburg.
Corinne Duverney, 5 mois, 318 rue Laurel, native de la Nlle Orléans.
Hubert F. Martel, 7 mois, coin des rues Canal et Bienville.
Gilles M. Hillyer, 4 jours, 195 rue Nouvelle.

Décisions de la cour suprême de la Louisiane.—Le cessionnaire d'une réclamation n'est possesseur de celle-ci, quant à un tiers, qu'après que le débiteur a été prévenu du transfert, et si le débiteur, avant l'avis, fait un paiement au cédant, il est déchargé de la responsabilité.

Un créancier qui met un arrêt, a droit de priorité sur un cessionnaire du débiteur lorsque l'ordre de séquestre a été servi avant que l'avis du transfert ait été donné au tiers saisi.

—L'abrogation—par la Constitution de 1879 —de la loi (de 1876) qui étend la juridiction de la cour du deuxième district judiciaire d'alors sur le sixième et le septième districts municipaux de la paroisse d'Orléans, n'aura lieu que le premier lundi d'août 1880, époque à laquelle les différentes cours créées pour la paroisse, et qui auront juridiction sur ces districts, commenceront à fonctionner.—Le juge de la cour du deuxième district judiciaire, bien que *fonctus officio* en tant qu'il s'agit du reste du territoire sur lequel sa juridiction s'étendait, doit continuer, jusqu'en août, à exercer ses fonctions dans cette partie qui était comprise dans son district.

—Quoqu'un demandeur soit seul à en appeler d'un jugement qui repousse sa demande et celle du défendeur en reconvention, la cour suprême peut reviser le décret quant aux deux réclamations, si le défendeur demande la révision dans sa réponse à l'appel.

—Lorsqu'un titre est attaqué, c'est au défendeur à établir la vérité de ce qu'il affirme.

—Dans une action possessoire, la seule question à résoudre est celle de savoir si le demandeur était en possession réelle, et a été dérangé par le défendeur. Le demandeur n'a qu'à prouver une possession d'un an et d'un jour.

—Des preuves de fraude et de simulation dans le titre d'un demandeur sont admissibles pour justifier l'attaque dont le défendeur est accusé, mais non pour détruire le titre du demandeur.

—Une caution n'est pas déchargée parce que le créancier accepte et prend une garantie additionnelle, lorsqu'il n'y a dans la transaction rien qui empêche la caution de payer la dette, et d'avoir recours contre celui dont elle a été la caution.

—Une cour d'Etat peut recevoir un procès et rendre un jugement contre un receveur nommé par une cour fédérale.

—Une caisse d'épargnes qui, bien qu'elle n'ait ni capital, ni actions, ni actionnaires, reçoit des dépôts qui sont mis dans un fonds commun, fait des prêts et distribue des bénéfices pro rata, suivant ses dépositaires, sous forme d'intérêt, est une banque aux yeux de la loi; elle doit la taxe que la Nlle Orléans impose aux banques, aux *compagnies de banques*, [illegible] du *res adjudicate* s'étend aux [illegible] et aux délégués des parties, [illegible] ils présentent des réclamations [illegible] intermédiaire.

—Le Ni[illegible] ne saurait prétendre à aucun pri[illegible] droit de garantie sur les meubles [illegible] corporation, pour le paiement d'un [illegible] moins que la réclamation n'ait [illegible] antérieurement inscrite.

—La règle générale [illegible] l'établissement d'un titre à un [illegible] par des preuves verbales, trouve [illegible] son application dans un cas de fraudaleuse de mandat verbal d'[illegible].

—La prescription ne date que [illegible] mort d'un donateur, dans un procès [illegible] les héritiers intentent pour faire entrer, dans la partie disponible, des immeubles donnés *inter vivos*.

Surintendants de "Louisiana State University and Agricultural and Mechanical College."—Université, Collège d'Agriculture, des Arts et Métiers de l'Etat de la Louisiane: Le gouverneur *ex-officio* chairman, le surintendant de l'instruction publique, le président de la Faculté, Dr W. A. Robertson; Wm. A. Strong, Léon Jastremski, Thos. L. Bayne, John Dolhonde, Geo. S. Walton, Wm. H. Pipes, A. A. Gumby, F. W. Price, René T. Beauregard.

Le loi ordonne qu'il soit nommé douze administrateurs dont un choisi dans chaque paroisse, excepté la paroisse d'Orléans; quatre droit à deux administrateurs; que trois des membres du bureau soient élusmi, c'est-à-dire aient été élevés à l'Université. MM. Gumby et Price sont des alumni.

Nominations.—Hier, le Gouverneur a fait les nominations suivantes:

Charles Cavanac, proposé à l'enregistrement des votants de la paroisse d'Orléans;

Le Dr J. F. Finney, médecin (résident) à la station de quarantaine du Mississippi;

Wm H. Harris, commissaire d'agriculture et d'immigration.

L'Université des personnes de couleur.—Les directeurs du "Southern University of the City of New Orleans"—Université du Sud à la Nlle-Orléans—pour les personnes de couleur, ont été nommés hier.

Le loi veut que deux d'entre eux soient choisis dans chaque district congressionnel, et qu'au moins quatre des membres soient des hommes de couleur.

Voici les nominations:

Premier District congressionnel—E. H. McCulloch et L. A. Sauer;

Deuxième District congressionnel—J. Walker Pure, Jacob Hauptmann;

Troisième District congressionnel—Chas Kaeblock, T. T. Allain;

Quatrième District congressionnel—H. C. Blanchard, John J. Cunningham;

Cinquième District congressionnel—Z. York, Richard Barrington;

Sixième District congressionnel—le surintendant de l'instruction publique, Mr Fay, Washington Sanders.

Départ du gouverneur.—Le gouverneur est parti, hier après-midi, pour Washington, par le chemin de fer de la Nlle-Orléans, de St-Louis et de Chicago.

Il a été accompagné à la gare par son aide-major, les juges de la Cour suprême et par un grand nombre d'amis qui lui ont souhaité un heureux séjour dans [illegible] et le retour à la santé.

Cour du juge Hillenbarger.—George Haas, accusé de voies de fait, de bris de paix et de langage obscène, a été condamné à une amende de $20 ou à trente jours de prison de paroisse pour avoir battu et avoir troublé la paix.

M. et Mme Wendell Haas, qu'un affidavit annonçait d'avoir voulu délivrer un prisonnier, ont été acquittés.

Adolphe Huston, accusé d'être entré, frauduleusement, dans un magasin, et d'y avoir commis un vol, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de $1000.

Jennie Hleanan, pour irrégularité et tentative de suicide, a été condamnée à une amende de $10 ou à vingt jours de prison de paroisse.

Jim Walker, pour irrégularité et bris de paix; Sarah Jackson pour langage obscène et infraction de l'ordonnance 326, qui a trait aux prostituées; Silva Dorsey, pour irrégularité et infraction de la même ordonnance—ont été condamnés à une amende de $5 ou à dix jours de prison.

Cour du juge Sheehan.—Théodore Thébiaux, John A. Newton, Joe Mahin étaient accusés d'irrégularité; les deux premiers ont été condamnés à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse; le troisième a été condamné à une amende de $10 ou à vingt jours de prison.

D. Rielly et Tony Lippiat, pour port d'armes cachées, ont été envoyés devant la Cour criminelle supérieure. Cautionnement de $250.

Sam Bagnetta, accusé d'attaque à main armée, a dû fournir un cautionnement de $500 en attendant l'instruction.

Le juge a acquitté Susan White, Minnie Lewis, Dinah Ross, Tom Edward, Dave Herman, Mollie Love, qui étaient accusés d'excitation à un bris de paix; Ferdinand Kuro, accusé de voies de fait; Thomas Maley et Mme Maloy, accusés d'insultes et de menaces.

Paragraphes.—Le juge Houston a requis les commissaires de la Banque du Sud de payer 10 pour cent aux déposants qui n'ont point touché le dividende déclaré dans le second compte provisoire. Les créanciers privilégiés dont les noms suivent toucheront les sommes qui sont en regard de leurs noms: Albert de Armas, $170, Wm. H. Wilson $212,49; Victor La Branche, $170; Charles F. Claiborne $250; C. E. Girardey $403,07; J. R. A. Gauthreaux, shérif des cours civiles, $3,015,40; Edouard Bermudez, ancien avocat de la banque, $4,000; John Winter $62,50; Nicholas Schneiberg $70; les commissaires de la banque, $5,289,37; John A. Campbell, pour services rendus à la cour suprême des Etats-Unis, $1200.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $24,671 67 dont $4,335 80 provenant du département du revenu intérieur, $1,203 50, en or, $156 94, en argent, $1,831, en billets, provenant de la douane, $7,246 10 du bureau de poste, $9,898 33 de différentes sources.

—Les commis de l'auditeur inscrivent en ce moment les mandats en échange desquels les porteurs recevront des obligations de l'Etat—*baby bonds*—ainsi que l'ordonne la loi 104 de 1880.

—Les salaires des aux instituteurs et aux institutrices des écoles publiques, antérieurement à l'année 1880, s'élèvent à plus de $750,000, dont les deux tiers sont dûs en ville. Les porteurs des certificats peuvent convertir pour cet *au bonds* de la Louisiane, après que le bureau local en aura reconnu la validité.

—Les délégués du deuxième district congressionnel ayant autorisé leur président, l'hon. J. A. Rozier, à désigner un comité composé d'un membre de chacun des wards et de chacune des paroisses du district, a nommé: pour le premier ward, Emile J. O'Brien; pour le deuxième, Jos. A. Shakspeare; pour le dixième, Maurice J. Hart; pour le onzième, Wm. Fagan; pour le douzième, J. O. Landry; pour le treizième, E. L. Bower; pour le quatorzième, Philippe Sarch; pour le seizième, O. A. Tresevant; pour le dix-septième, Philippe Mitchell; pour la paroisse St-Jacques, Edward Scannell; pour la paroisse St-Jean-Baptiste, Edouard Poché; pour la paroisse St-Charles, N. St-Martin; pour la paroisse Jefferson, O. Besançon. Le comité se réunira le deuxième lundi de septembre prochain, à la Nlle-Orléans. La base de la représentation des wards et des paroisses, à la convention congressionnelle, sera la même qu'à la convention d'Etat du 12 avril dernier.

—Les honorables Spencer et White, ancien juges de notre cour suprême, seront, dit-on, les avocats des porteurs de bons à prime.

—Le bureau de santé a prié les administrateurs de la ville de lui fournir une copie de toutes les ordonnances sanitaires en vigueur; une copie des lois et des réglements qui ont trait aux contrats faits pour les désinfectants, aux canaux de desséchement et aux machines à desséchement; des informations sur le nombre et la longueur des rues pavées et non pavées, sur la longueur totale des rues de la Nouvelle Orléans, sur le nombre et la distribution des hommes de police, sur le nombre et la distribution des nettoyeurs des rues.

—Une réunion du State Amateur Rowing Association est convoquée pour aujourd'hui, dimanche, à 10 heures du matin, au Crescent Hall.

—Les membres de l'Eclipse Rowing Club—club de canotiers—ont élu Alf. Moss président, Charles Claude vice-président, F. Fox archiviste, L. J. Chenet secrétaire aux finances, Ben. Thibodeau trésorier, Joseph Carrigan capitaine, Charles Husson sous-capitaine; Fred. Rubbin, Charles Claude et Charles Husson comité de finance.

—Il y aura, ce soir ou lundi matin, au Bayou St-Jean, près de l'Hôtel, un nouveau steamer—le "Sunbeam"—qui fera le service entre le Port Espagnol, Mandeville et Madisonville. Le "Sunbeam" est sous le commandement du capitaine J. A. Bietry, qui en est aussi le propriétaire. Sa longueur est de 134 pieds et sa largeur de 29 pieds; il a une chaudière en acier qui a 20 pieds de long et un diamètre de 64 pouces. Il tirera cinq pieds et demi dans le Lac.

—A la cour criminelle supérieure, Thomas Moran et Frank Foley, accusés d'avoir poignardé, dans une intention de meurtre, Daniel Gleason, le 2 février dernier, près l'encognure des rues Dorlord et Tchoupitoulas, se sont déclarés innocents. N'ayant pu fournir un cautionnement de mille piastres, ils ont été renvoyés en prison. César Morris, o., s'est reconnu coupable de port d'armes cachées. Le juge l'a condamné à un mois de prison de paroisse.

—On a retiré, du Vieux-Bassin, hier matin, le cadavre d'un jeune homme de couleur.

—Quelqu'un a ramassé un couteau de poche à l'encognure de la rue du Canal et du Chemin de la Métairie; deux dames étaient couvertes de sang. C'est peut-être l'arme dont s'est servi le nègre qui a blessé le sergent Graham.

—La société de bienfaisance Excelsior des Jeunes Gens donnera son troisième grand pique-nique annuel le dimanche 30 mai, au parc Leeper.

—Une réunion intime avait lieu, tout récemment, à la salle de la société de St-Maurice, à l'effet de présenter une canne d'honneur à M. Paul Estében, président honoraire de l'association. La canne offerte au nom des officiers et membres de la société, par M. F. D. Seghers, président, qui a accompagné la présentation de quelques paroles bien senties, a été acceptée, d'une voix émue, par M. Estében. Le président actuel ayant alors invité les assistants à goûter d'un excellent punch au champagne, la soirée s'est terminée dans la gaîté la plus fraternelle. M. Estében, par quelques lignes insérées plus loin, remercie la société de son souvenir.

—Jim Walker, pour irrégularité et bris de paix, a été arrêté à l'encognure des rues Dauphine et Toulouse.

M. Constantin, petit garçon, âgé de treize ans, en jouant sur un des ponts-barges du chemin de fer de Morgan, avec d'autres enfants, au pied de la rue du quartier, est tombé et le car lui a passé sur la jambe gauche. Sa blessure n'est pas grave. Il a été transporté chez lui, dans la rue des Français, entre les rues Victoire et Chartres.

—Hier soir, M. J. A. Walker a fait l'ouverture de sa magnifique buvette "West End," au Lac, à l'extrémité du nouveau canal; une foule d'amis et de connaissances y ont assisté. Le "West End" est un très bel édifice, en bois, à étage, reposant sur un grand wharf solidement construit; la façade et les deux côtés sont éclairés à la lumière électrique. Il reste encore plusieurs embellissements à achever, mais ce que les assistants ont vu promet beaucoup pour l'avenir. Un vaste hôtel attenant au West End est en voie de construction. La nouvelle bâtisse a déjà opéré presque une transformation au New Lake End.

—Margaret Harris, couleur, a été arrêtée, au coin des rues Delord et Dryades. Elle est accusée d'irrégularité, de bris de paix et de langage obscène.

—Mike Williams et Sophie Davis, couleur, pour vices bestiaux et avoir troublé la paix, ont été arrêtés dans la rue Franklin, près la rue Gérod.

—Hier matin, Louis Furmeto a été arrêté dans la rue Poydras, entre les rues Baronne et Franklin; Thos Nolan Fargeme de l'avoir poignardé.

—On remarque une vache morte dans le rue St Pierre, près la rue St David.

—John François, couleur, accusé d'avoir déchargé une arme dans les limites de la ville, a été arrêté au coin des rues Douane et Bernadotte.

—Louis Teinger, âgé de trente-cinq ans, Allemand, qui n'est soustrait à la justice, a été arrêté et écroué à la cuisine des huisiliers pénaux.

—Pedro Poncoval et J. J. Pierson ont été arrêtés, à l'encognure des rues Royale et Esplanade, pour d'être battus et avoir troublé la paix.

—Catherine Haythorne, âgée de 28 ans, a été arrêtée dans la rue Pelite, entre les rues Grande-Hommes et Royale; Mme Carney Fancoue de voies de fait.

—Eny et Mary Johnson, pour d'être battues et avoir troublé la paix, ont été arrêtées au coin des rues Poydras et Basin.

—Johnny Hicnate, petit garçon âgé de dix ans, est mort subitement chez ses parents, dans la rue Jonéphine, entre les rues Lucas et Prud'hommes. Le coroner en a été averti.

—John Condon, a été arrêté au marché Français et écroué à la station du troisième prescinct. C. Severin Faccoto de lui avoir volé un porte-monnaie contenant $20. Il est en outre accusé de port d'armes cachées.

—Hier, à quatre heures et quart, Peter Spencer est tombé de sa charrette dans la rue Halle près de la rue Carondelet et s'est disloqué la cuisse droite. Il a été transporté chez lui, rue St-André, près de la rue Franklin.

—Le sous-comité congressionnel pour le fleuve Mississippi, est arrivé hier soir, à six heures, des jetées.

—Hier, à midi, John Stevens, a eu la jambe droite cassée par une balle de coton qui lui est tombée dessus, sur la Levée, au pied de la rue Toulouse. Il a été transporté à l'hôpital, puis chez lui.

Le comité exécutif de campagne du premier district congressionnel s'est réuni hier. M. Léonel Adam occupait le fauteuil.

Sur motion il a été décidé que l'élection des délégués à la convention congressionnelle aurait lieu le 20 du courant et que la convention se réunirait à la Nouvelle-Orléans le 31 du courant.

Ventes inscrites aux bureaux de l'auctioneer des allemandes:

Wm Sheridan et al., à Denis Cloney, un lot carré avec améliorations, borné par les rues Alexander, Murat, Gesquet et Palmyre.....$750

Succession de Jean Berthe, un terrain avec améliorations, 15x153 rue Esplanade entre Marais et Villers.....$1,450

Yves M. J. F. Girard à Mlle H. Mazerin, un terrain avec améliorations, 30x90, rue St. Philippe, entre Villers et Roberjeau.....$1,175

George Fashale à H. A. Sook, un terrain avec améliorations, 30x130, rue Constance, entre Codis et Jean.....$700

Moses Heimes à la veuve et aux héritiers de John A. Philips, un terrain avec améliorations, 21x102, rue Magnolia entre Ste-Marie et Felicité.....$3,000

Mlle M. Pondergrast à Mme John Casbon, un terrain avec améliorations, 26x112, rue Dryades, entre St-Denis et Dryades.....$2,025

Mme Elise Beck et autres à Gustave Beck, deux terrains et bâtisses, 21x100, rue Magazine, entre Race.....$3,100

La même au même, un terrain et bâtisses, 29x121, rue Camp, entre St-Mary et St-Andrew.....$3,700

La même à H. H. Brittman, un terrain et bâtisses, 31x106, rue Camp, coin Josephine, $2,800

La même à Lt. Jas. E. Maloney, un terrain et bâtisses, 27x121 rue Magazine, coin Richard.....$6,300

Succession de Jeanne Diré à Jacques Durand, un terrain et bâtisses, 32x93, rue Bolivar, entre Gravier et Commune.....$1,300

Mme Eleanor Lacy à Job Hager, un terrain et bâtisses, 31x95, rue Dryades, entre Girod et Fayette.....$1,850

Le même à Mme M. E. et B. M. Balger, un terrain et bâtisses, 36x110, rue Gérod, entre Prytanée et Bienville.....$3,000

Mme Rose Fleming à Luther D. Ott, un terrain et bâtisses, 42x170, sur le chemin public.....$75

Succession de R. O. Langlin à Wm Sheehan, un terrain et améliorations, 32x93, rue Bolivar, entre Gravier et Commune.....$1700

Veuve J. O. Meurice à Mlle L. G. J. Van Drenlen, un terrain et bâtisses, 27x94, coin Dryades et Madeville.....$2300

Mme M. Dreyfus à Gustave Blum, un terrain et bâtisses, 30x100, rue Ste. Barbara, entre les rues Varouvie et Verbin.....$75

Citizens Savings Bank à F. A. Delvaille, un terrain et bâtisses 26x100, rue Baronne entre Gravier et Commune.....$1666

Mme E. F. Chergoin à Sam Browne, un terrain et bâtisses, 32x102, rue Franklin, entre Gravier et Commune.....$675

J. B. Esnard à Célestine Dabon, deux terrains et bâtisses, 30x60, rue Egnan, entre du Clerc et Kemparts.....$1200

Le congiment de deux mondes.

Le mariage du baron Franck Seillière avec la fille du général et de la belle marquise de Galliffet sera célébré dans la dernière quinzaine de mai, à Sainte-Clotilde, entouré de toute la pompe que comportent la situation et la fortune des jeunes époux.

Pour la première fois certainement depuis que la République existe, ceux qu'on est convenu d'appeler réactionnaires et ceux qui se déclarent républicains se trouveront en contact mondain et forcé.

Le général de Galliffet a déclaré nettement qu'il ne négligerait d'inviter aucun de ses amis, qu'ils fussent ou non les amis de Mme de Galliffet ou de la princesse de Sagan; il a ajouté qu'il n'oublierait aucun des membres du gouvernement qu'il sert—et que, sans insister pour obtenir leur présence, il les convierait tous régulièrement.

Le faubourg Saint-Germain viendra en majorité, mais que feront certains républicains craintifs?

Entrer dans une église, en ce temps d'article 7, est une hardiesse dangereuse augmentée encore par le terrible volcanage de l'aristocratie.

Il sera piquant de dresser la liste des braves et d'enregistrer cette nouvelle preuve de courage civil.

On peut parier que le tout Paris curieux sera à la porte de Sainte-Clotilde matin-là.

Le général conduira sa fille à l'autel, et reprendra le jour même le train de Tours. Malgré ce qu'on en a dit, il n'a été nullement question d'une réconciliation entre le marquis de Galliffet et sa femme. Tous deux se sont retrouvés d'accord quand il s'est agi du bonheur de leur fille. Les rapports entre les époux se sont bornés à deux ou trois entrevues officielles, très courtes et très polies. Le marquis est toujours jolie, le général est toujours galant, mais quand on a été séparés depuis plus de dix ans pour incompatibilité d'humeur, il est invraisemblable qu'on désire se réunir.

On raconte que Mme de Galliffet a insisté auprès de son mari pour obtenir l'insertion dans les lettres de faire-part, du titre de Marégiano, et que le général s'est contenté d'en sourire. Ce nom, serait-il dit, n'a d'autre valeur que celle d'un titre acheté il y a une cent-cinquantaine d'années à un homme qui avait besoin d'argent.

Sur ce la marquise a fait au général une révérence Louis XV, cachant son dépit sous sa grâce. Elle a, de son côté, appris à ses amis qu'elle avait trouvé son mari encore très vert au physique, mais terriblement avancé au point de vue libéral.

Après le mariage, le commandant du neuvième corps retournera à sa vie active et guerrière, et la marquise restera à Paris et continuera à remplir les obligations mondaines dont elle s'acquitte si bien.

Le baron Franck Seillière a conservé des qualités dignes d'un héros de roman, mais de roman d'Octave Feuillet, de Dumas ou de George Sand. Il est beau comme un sultan des *Mille et une Nuits*, il est aventureux comme le chevalier d'Harmental, et musicien comme Leone-Leoni.

C'est en jouant du violon qu'il a fait la conquête de sa femme, très parfaite musicienne elle-même, et qui pourra l'accompagner au piano.

Le baron Franck a encore une autre passion; celle-ci lui permet de satisfaire ses goûts contemplatifs et champêtres. Il est un des fervents de la pêche à la ligne.

Quant à la jeune fille, sous un air de grande douceur et de modestie, elle cache une véritable intelligence et des dispositions remarquables. Elevée avec l'austérité que comporte toujours la direction d'une mère qui a dû naviguer au milieu des écueils de la vie, elle ne sera probablement pas une fringante mondaine, mais une femme d'intérieur toute aux charmes du foyer, de l'amitié et des arts.

Pour cette fois ni l'amour ni la fortune n'ont été aveugles.

(*Figaro.*)

—Les révolutionnaires socialistes ont institué un comité central qui siège à Paris. Ce comité avait convoqué jeudi soir, 160, rue Ménilmontant, les électeurs du quartier Saint-Fargeau, pour nommer des délégués à l'effet d'élaborer un programme révolutionnaire socialiste, en vue des prochaines élections.

M. Trinquet a été nommé président d'honneur et M. Réty, président effectif. M. Trinquet fils et Mme Dizat ont été nommés assesseurs, et M. Asperge secrétaire.

M. Gratien a prêché l'abstention, se fondant sur ce que les ouvriers nommés traîtreusement leurs frères. Il cite à l'appui de sa thèse, les noms de MM. Tolbiac, Madand Greppo, Corbon, qui, comme Gambetta, étaient des réactionnaires.

Ce discours a été l'incident caractéristique de la réunion. Neuf délégués ont été désignés pour élaborer en commun le programme révolutionnaire socialiste projeté.

—S'il faut en croire le *Figaro*, M. de Fayfernat n'a pas succombé en quelques heures, comme on l'a prétendu, des suites de sa blessure, mais après vingt-trois jours de maladie. Le blessure reçue en effet été rogne le 26 mars, et c'est le 17 avril que M. de Fayfernat mourut.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

FRANCE.

Le droit de réunion publique à la Chambre des Députés.

Paris, 15—La Chambre des Députés discutant la loi sur les réunions publiques, a résolu d'enlever l'article 9, auquel on avait présenté un amendement, obligeant que les commissaires de police présents aux réunions, auront seulement le pouvoir de faire un rapport sur ce qui s'y sera passé, mais non de dissoudre ces réunions, et d'y substituer une clause stipulant que les mesures continueront à exercer sur les réunions le droit de surveillance que leur conféraient les lois de 1790 et de 1791.

Londres, 15—Une dépêche de Paris dit que la résolution qu'a prise le comité de la Chambre sur la loi relative aux réunions publiques, de retirer l'article 9 qui autorise les représentants du gouvernement à dissoudre des réunions dans certains cas, n'est qu'un compromis attribué à Gambetta. On ne sait si le cabinet acceptera cette résolution; il est pourtant à croire qu'il s'y résoudra pour éviter une défaite, pour gagner du temps en faisant concession sur concession; c'est son devoir de rester au pouvoir jusqu'aux prochaines élections.

Situation critique du cabinet.

La Chambre se compose d'environ 480 membres actifs, dont 140 appartiennent à la droite, 140 au centre gauche et à la gauche pure, 160 à la gauche avancée et 40 à l'extrême gauche.

La moitié de la gauche avancée soutient fermement le gouvernement, tandis que l'autre moitié est conduite par MM. Floquet, Brisson et Bert, républicains qui veulent arriver au pouvoir et ne demanquent qu'à renverser le cabinet, même au moyen d'une coalition avec la droite.

Les bonapartistes et les monarchistes sont toujours en faveur d'un renversement de cabinet, pour obtenir des changements perpétuels qui, espèrent-ils, finiront par dégoûter le peuple. Quant à l'extrême gauche, ce qu'elle veut, c'est de se débarrasser des modérés. De là le danger d'un vote de coalition contre le cabinet.

Le correspondant pense cependant que M. de Freycinet pourra se maintenir jusqu'à l'époque fixée pour les élections, oubien jusqu'à ce que l'attitude des partis irréconciliables rende nécessaire la dissolution.

Emeute à Roubaix.

Londres, 15—Une dépêche de Paris annonce qu'il y a eu une sérieuse émeute à Honbaix faite par les grévistes. La troupe a fait une charge contre les émeutiers. On s'attend à de nouveaux troubles.

L'agriculture anglaise devant la compétition étrangère.

Londres, 15—Le Times dans un article de tête consacré à une lettre de Caird à propos de l'avenir de l'agriculture anglaise devant la concurrence américaine dit: les faits indiscutables que met en avant M. Caird tendent à cette conclusion que les agriculteurs anglais doivent modifier leur système de travail et concentrer tous leurs efforts sur la production des denrées pour lesquelles l'Amérique ni l'Australie ne peuvent lutter avec eux. Mais rien ne prouve qu'il n'y ait pas de ressource nouvelle à exploiter en ce genre dans l'Angleterre et aussi rémunératrice que celles exploitées jusqu'ici.

Politique du cabinet libéral à l'égard de l'Irlande.

Londres, 15—Le Standard dans son éditorial de ce matin dit: Nous pensons que l'on a tort de supposer que M. Forster, le secrétaire en chef d'Irlande, a abandonné ses projets hostiles en vigueur de l'acte pour la conservation de la paix. Autant qu'il nous est permis d'en juger, nous pouvons dire que le gouvernement a l'intention de laisser tomber peu à peu en désuétude l'acte de coercition.

La grève de Blackburn.

Londres, 15—Le Morning Post dit: La grève dans les fabriques de coton de Blackburne est devenue générale aujourd'hui. Les ateliers de cardeurs, de filateurs et de tisserands qui emploient 7000 ouvriers vont être fermés. Plus de 30,000 ouvriers sont sans ouvrage. A l'exception de quatre, tous les fabricants restent dans l'expectative attendant que les ouvriers reviennent à l'ouvrage.

Il est hors de doute que, dès le commencement, la majorité des ouvriers était opposée à la grève. A la réouverture des ateliers qui aura lieu dans le courant de la semaine prochaine, tous les tisseurs reprendront les travaux, s'ils restent dans les dispositions actuelles.

Londres, 15—Si la grève de Blackburne continue, les chefs de fabriques du district d'Accrington ont résolu d'arrêter les travaux, 3 jours de la semaine, les jeudis, vendredis et samedis.

Luttes dans le Reichsrath autrichien.

Londres, 15—Une dépêche de Vienne au Manchester Guardian dit que la Chambre haute du Reichsrath s'est ajournée. Il y aura de nouvelles élections en automne. Le prétendue réconciliation des partis suggérée par le comte Taafe, président du Conseil, a complètement échoué. Les partis se sont séparés en proie à la plus grande irritation. La lutte entre les députés allemands et tchèques a été aggravée par le décret déclarant que la langue tzech est comme langue officielle placée au second rang en Bohême et en Moravie.

Des meetings publics s'organisent dans les provinces allemandes pour protester contre la politique du comte Taafe.

Explosion.

Londres, 15.—Il y a eu cet après-midi une explosion de chaudières dans la forge de Berkell. 15 personnes ont été tuées sur le coup. 25 autres ont été transportées à l'Hôpital, la plupart dans une situation critique.

Funérailles du col. Commoroff

—Le Japon rejette une proposition d'alliance avec la Chine contre la Russie.

St-Pétersbourg, 15—Les restes du col. Commoroff ont été enterrés à Odessa avec les honneurs militaires.

Le Novoe Vremya publie un télégramme de Nangasaki, annonçant que le Japon a rejeté la proposition que la Chine lui faisait d'entrer dans une alliance contre la Russie.

Faillite.

Londres, 15—Wm Long et Cie, plombiers, à Glasgow, ont fait faillite. Passif 40,000 livres.

Tribus afghanes en possession d'une passe.

Une dépêche de Caboul dit que les tribus de Sensemar ont fortifié la passe Altiner et l'occupent avec 9000 hommes contre les Anglais.

Procès en diffamation.

Londres, 15—La poursuite en diffamation de M. Labrie contre M. Henri Labouchère, éditeur du Truth, s'est terminée par un verdict en faveur du défendeur.

L'affaire de l'Eglise en Allemagne — Concessions du Pape.

Londres, 15.—Le correspondant du Times à Berlin, commentant la question de l'Eglise, dit que des centaines de paroisses se trouvent sans prêtres et que l'on n'en peut nommer de nouveaux jusqu'à ce que les évêques consentent à communiquer au gouvernement les noms des candidats.

On croit dans les cercles politiques que le Pape est décidé à céder pour ne pas ébranler le pouvoir du pape par un trop long délai.

Le pape est décidé à faire des sacrifices pour le moment. Mais il est probable que le pape trouvera une assez forte résistance dans les Jésuites.

Censure contre le gouvernement anglais.

Ville du Cap, 15—Dans l'assemblée, une motion a été présentée demandant un vote de censure contre le gouvernement, pour avoir proclamé la loi exceptionnelle pour le maintien de la paix dans le Zoutenland et avoir ordonné le désarmement des natifs.

Démission de Sir Bartle Frère.

Liverpool, 15—Le correspondant à Londres du Liverpool Post affirme que Sir Henry Bartle Frère a envoyé sa démission de gouverneur du cap de Bonne-Espérance.

Causeme démocratique.

Le caucus démocratique de la Chambre s'est réuni aujourd'hui et a voté une résolution demandant la procédure de vote sur l'ajournement au 31 mai. Les membres projeté de loi importants qui sont à fixer du jour ne permettent pas de songer de s'ajourner actuellement.

WASHINGTON.

CONGRÈS.

Chambre.

Washington, 15.—Sur motion de M. Bright, le bill d'allocation pour le paiement des réclamations admises par les commissaires est adopté.

M. Stevenson, de l'Illinois, demande à présenter une résolution déclarant que la Chambre est décidée à ne pas s'ajourner avant le vote de la loi réglant la façon de compter les votes électoraux à la prochaine élection présidentielle.

MM. Reed et Blount s'opposent.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport du comité sur l'éducation et le travail.

M. Gibson insiste pour que l'on discute la résolution d'ajournement.

M. Garfield demande que l'on discute les bills réglementant l'immigration chinoise, en mettant en vigueur la loi des 8 heures stappliquer le produit de la vente des terres publiques à l'éducation du peuple.

M. Townsend, Ill., voudrait que l'on remît la résolution d'ajournement au comité.

L'orateur lui répond que la chose n'est pas possible, le renvoi a été rejeté hier.

Au milieu de la confusion générale, M. O'Neill en arpentant une partie de la salle dit que le peuple des Etats-Unis serait beaucoup plus satisfait de voir la Chambre s'ajourner que de l'entendre discuter tout le fatras des projets de loi qui ont été discutés pendant la session actuelle.

M. Gibson maintient contre les efforts de plusieurs membres la question préalable qu'il a demandée. Le discussion commence enfin.

M. Tucker dit que, en face de 1200 à 1500 bills